

Augmentez les salaires, pas l'âge de la retraite !

Avec une inflation qui ne cesse d'augmenter pour atteindre un taux annuel de 5,7% (calculée au mois de mars), le gouvernement vient de publier (et pour la 5ème fois en un an et demi) le décret qui porte au 1er mai 2023 la rémunération minimale de la fonction publique à l'indice majoré 361, soit un traitement brut de 1 749,20 euros.

Cette mesure constitue un simple ajustement technique, qui correspond à l'alignement réglementaire du traitement indiciaire sur le SMIC, inflation oblige.

Pour les personnels de la Fonction publique, la situation s'aggrave avec une paupérisation d'une grande partie des agents. Après plusieurs années de quasi gel des traitements, la valeur du point d'indice a perdu plus de 16% en mars par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis 2010.

Ainsi, les agent.e.s des 8 premiers échelons du 1er grade de la catégorie C, des 5 premiers échelons du 2ème grade, des 2 premiers échelons du 3ème grade mais aussi des 3 premiers échelons du 1er grade de la catégorie B seront rémunérés au minimum Fonction publique, soit au SMIC ! Cela signifie par exemple qu'un agent recruté en C1 sera rémunéré pendant 12 ans au SMIC !

Augmenter les indices d'entrée pour les aligner au niveau du SMIC sans revoir l'ensemble des grilles, cela revient à un tassement des salaires de tous !!! Il y a une véritable smicardisation des fonctionnaires qui n'est pas tolérable plus longtemps.

Pour la CGT, il est donc URGENT d'augmenter très fortement la valeur du point d'indice (la revendication immédiate revendiquée est de 10%, de procéder au rattrapage des pertes de salaires, d'indexer les salaires sur les prix, de revoir toute l'architecture des grilles, de redonner un sens à la carrière, la rémunération et l'attractivité de la fonction publique.

L'administration communique tous azimuts pour recruter en son sein, les DDFiP et DRFiP (et le nôtre en bonne place, comme d'habitude) sont les VRP du gouvernement dans cette entreprise de recrutement de quelques fonctionnaires et de beaucoup de contractuels, stagiaires, alternants, services civiques...

La réduction drastique du nombre d'emplois statutaires a des conséquences directes sur les affectations des lauréats de concours et nombre d'entre eux renonceront à leur primo-affectation, l'éloignement ou la gestion de leur famille rendant inenvisageable une double résidence pour une durée qui est de moins en moins quantifiable.

Les salariés ont un besoin vital de voir leurs salaires augmenter. Nous voulons des augmentations de salaire, pas que des primes au coup par coup. Pour vivre décemment, pour la reconnaissance du travail, pour les retraites, pour la Sécurité sociale.

Pour autant, l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP ont signé en novembre 2021 un accord qui prévoyait une négociation indemnitaire au premier semestre 2022 : force est de



constater que le DG Fournel ne s'est pas précipité pour respecter sa signature au bas de l'accord, qui n'aura au final servi qu'à une mesurette indemnitaire "one shot" de quelques dizaines d'euros aux personnels et l'attribution généreuse de décoration pour des bureaux malheureusement de plus en plus vides.

A cette heure, le ministre Guérini a annoncé des discussions avant l'été sur le sujet des salaires. **La CGT exige l'ouverture de négociations sur les salaires et le gouvernement ne peut plus longtemps ignorer la forte mobilisation qui a lieu dans le pays et qui, au delà de la lutte contre le vol de deux années de vie, a mis en lumière un ras le bol général de l'action des différents ministres et du Président de la République contre les intérêts de la population.**

Aux Finances publiques, nous savons bien pour qui travaille ce gouvernement et ce ne sont pas les récentes annonces du ministre Attal ("En avoir pour vos impôts" et sur la fraude fiscale (interview du Monde du 8 mai 2023)) qui vont rassurer la population sur la justice fiscale et la redistribution des richesses dans le pays. Le gouvernement emploie de nouveau les recettes qu'il a appliquées au sortir du mouvement des "gilets jaunes" : le "Je vous ai compris" est de retour, vous allez voir ce que vous allez voir et... on connaît, hélas ; la suite...

Le dispositif d'alignement du début de la grille sur l'augmentation du SMIC, à défaut d'une conséquente revalorisation de la valeur du point mais aussi d'une refonte complète des carrières, devient intenable et inacceptable !

Cette situation, contraire aux principes statutaires qui précisent que tout avancement d'échelon doit se traduire par une augmentation de traitement, aggrave encore une fois le phénomène de tassement des grilles indiciaires.

A cet effet, la CGT Finances publiques a introduit un recours en Conseil d'État contre le décret similaire de 2022.

Pour la CGT, le gouvernement doit cesser tous ces bricolages, ces réformes « pansement » d'un décret à l'autre, ces mesures bas salaires qui ne sont que des palliatifs, qui ne font que détériorer les grilles indiciaires et remettre en cause le principe de la Fonction publique de carrière.



Dans ce contexte, pour la CGT il faut, avec les personnels, obtenir :

- une mesure d'urgence sur la revalorisation de la valeur du point d'indice avec une première mesure à hauteur de 10 %, avec un dispositif d'alignement sur la rémunération des contractuels ;
- la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation sur l'inflation ;
- l'ouverture d'une négociation portant sur les mesures de rattrapages des pertes de pouvoir d'achat et sur une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, B et A redonnant une véritable amplitude de carrière ;
- la tenue immédiate de la négociation indemnitaire sur laquelle le directeur général des Finances publiques a engagé fin 2021, au nom de l'État, sa signature.
- des mesures fortes et spécifiques pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.